

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez MONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 83 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES
On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Janvier 1881.

Bulletin politique.

Nos gouvernants s'occupent déjà des élections législatives. Le terrain se prépare ; c'est le ministre des finances, aidé du ministre des travaux publics, qui est chargé de ce soin. Depuis plusieurs jours, les feuilles officielles nous parlent tout à la fois de dégrèvements et de grands travaux publics ; cette double corde vibre sans cesse.

On nous annonce que, dans sa dernière réunion, le conseil des ministres, tenu sous la présidence de M. Grévy, s'est longuement occupé du budget de 1882, dont M. le ministre des finances a exposé l'économie.

« Ce budget, dit un officieux, se présente dans les conditions les plus brillantes, avec une abondance de ressources qui permettra d'opérer pour 400 millions de dégrèvements.

Le gouvernement de la République continuerait ainsi dans des conditions inespérées la série de mesures populaires par lesquelles, dans ces dernières années, on a allégé les charges nationales.

En même temps, les grands travaux publics recevraient de nouveau de très-larges dotations. »

Le coup de tam-tam de feu Mangin — ne pas lire Magnin — ne résonnera pas assez fort pour étouffer le bruit que cause l'emprunt de 800 millions déjà annoncé.

Singulier système financier ! On annonce non-seulement que le budget est en plus-value de cent millions, ce qui est un signe évident de prospérité publique, mais encore qu'on nous dégrèvera d'autant, et LE GOUVERNEMENT, QUI NOUS REND CENT MILLIONS DE LA MAIN DROITE, NOUS EN DEMANDE HUIT CENTES DE LA MAIN GAUCHE.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARIE LACHÈSE.

DEUX COUSINS.

Comme onze heures sonnaient à toutes les horloges qui, dans la grande ville, semblent les voix plaintives du temps rapidement emporté, un jeune homme descendait d'une voiture de place et pénétrait dans une maison de belle apparence dont le porche était surmonté d'une large plaque de marbre noir portant ces mots : Grand Hôtel de Bourgogne. Il ouvrit la porte vitrée derrière laquelle on voyait une femme assise devant un bureau et demanda :

— Monsieur Gauthier de Montpollin ?
— Au quatrième au-dessus de l'entresol, corridor à gauche, n° 75, répondit la comptable.
— Mais est-il chez lui ?
— Oui, Monsieur.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Le gouvernement motive son emprunt futur sur l'exécution prochaine de grands travaux.

D'après le programme de M. de Freycinet, M. Sadi-Carnot veut ouvrir partout des chantiers, procurer du travail aux ouvriers et surtout à leurs chambres syndicales, circonstance à noter.

Le ministre des travaux publics considère que c'est là une nécessité absolue pour consolider définitivement la République.

Grâce à cette politique, notre dette s'est augmentée dans la proportion d'un milliard.

Cela fait sans doute les affaires de la République, mais peu celles du contribuable.

Au moment des élections, nous allons voir sur nos routes l'éternel cantonnier, l'immortel agent-voyer, le sempiternel ingénieur poser le jalon, prendre le niveau des canaux, relever des côtes, et l'électeur se dira de cabaret en chaumière : « Vous savez ! on travaille au chemin de fer ! »

Et les candidats officiels feront leur petite tournée en compagnie du préfet et d'un ingénieur... et le tour sera joué.

Chronique générale.

Le chef de la République a été fêté jendi chez ses grands vassaux naturels, c'est-à-dire chez les marchands de vin. Il y avait banquet à la salle du Tivoli-Wauxhall, offert par la chambre syndicale des marchands de vin à leur seigneur et maître, M. Gambetta.

Ce discours est une réclame électorale, une proclamation d'avènement faite sur le zinc du mastroquet, devenu le pavois moderne. La politique développée par l'orateur est à la hauteur de cette « fête de famille », du milieu qui devait l'acclamer, comme celle de Cherbourg dans le banquet chauvin des commis-voyageurs.

M. Gambetta a annoncé la révision des lois qui régissent les cabarets. Le cœur de

tous les marchands de vin de France frémissait d'aise à la pensée de voir tomber les vieux règlements qui gênent la fabrication et le débit des boissons.

Le maître veut bien une pénalité pour protéger la santé publique, mais il ne veut pas que cette pénalité soit trop sévère et surtout qu'elle atteigne le délinquant en le privant de ses droits politiques.

Quels horizons merveilleux ont dû s'ouvrir l'autre soir aux yeux fascinés des marchands de vin, et quels rêves d'or ont dû enchanter leur sommeil ! Combien d'entre eux qui s'étaient éveillés le matin simples débiteurs au canon, et qui se sont endormis le soir présidents de la République !

La seconde partie du discours nous fait entrer dans le triomphe définitif de la démocratie républicaine, c'est-à-dire gambettiste, car l'orateur a bien soin d'expliquer que le pays veut un gouvernement qui ne soit « pas plus anarchiste que stérile ».

Ce sont là des mots qui ne veulent rien dire ; mais cela ne fait pas grand-chose ; moins on se fait comprendre et plus on est sûr d'être applaudi.

Ce que le pays veut, en matière de gouvernement, il ne l'a jamais dit bien clairement, d'autant qu'on ne le lui demande jamais d'une manière bien précise. Aussi M. Gambetta a-t-il beau jeu pour parler en son nom et pour interpréter à sa guise les scrutins municipaux.

Il y a pourtant une chose que le pays veut résolument, — et on le sait, parce que la presse de toute couleur l'a dit bien haut, — c'est la paix ! Aussi M. Gambetta n'a-t-il pas soufflé mot de la politique extérieure, comme à Cherbourg. Qu'on lise son discours, on n'y trouvera pas une seule allusion à nos affaires étrangères, qui n'existent pas plus que M. Grévy.

Il nous est revenu en effet que M. Gambetta, désillusionné ou effrayé pour sa popularité, ne songerait plus autant à la Grèce et au grand rôle qu'il s'était préparé. Il aurait compris que les entreprises lointaines seraient mal accueillies, et que la moindre velléité belliqueuse ferait évanouir tout son

prestige. Puis les élections sont proches ; et il ne veut point risquer un jeu dangereux qui lui ferait perdre en huit jours le fruit de quinze ans de labeurs.

M. Brailas, ministre de Grèce, vient d'adresser une lettre à notre ministre des affaires étrangères en réponse à sa circulaire.

Cette lettre ne nous apprend rien ; étant donnée l'obstination de la Grèce, chacun aurait pu rédiger ce document sur les pièces antérieures qu'il ne fait que répéter.

M. Brailas en est toujours à soutenir que l'Europe et la France en particulier sont engagées envers la Grèce ; que la Grèce ne veut point d'arbitrage, et qu'elle prendra ce qu'on ne consent pas à lui donner. En résumé, c'est la Porte qui a tous les torts, en refusant de se dépouiller au profit des Hellènes.

Une interpellation va être adressée par des députés de la droite à M. Gambetta pour l'inviter à faire connaître à la Chambre le but de son intervention dans la politique étrangère.

Les motifs qui auraient provoqué cette interpellation seraient plusieurs lettres d'un grand intérêt que l'un des députés de la droite aurait depuis peu en sa possession, et qu'il tiendrait d'un homme d'Etat d'un gouvernement voisin, dont l'affirmation ne saurait être mise en doute.

On vient de distribuer à la Chambre une liasse de projets qui suffiraient à remplir trois législatures. C'est beaucoup de papier perdu. La Chambre des députés a tout au plus six mois à vivre, et trois de ces mois au moins seront consacrés aux querelles, polins et compétitions de cupidités qui forment le gros bagage, soi-disant parlementaire, de nos 363.

De ces projets, quelques-uns ont cependant chance d'être discutés : celui de M. Farre sur l'avancement de l'armée ; celui de

à travers la fumée de ton cigare et sous le reflet vert de ce rideau.

— Je le veux bien, répondit Alphonse en baillant. Ranime un peu le feu, Xavier, pendant que je vais m'habiller.

Bientôt les deux jeunes gens furent assis l'un près de l'autre devant le foyer pétillant.

— Je ne m'attendais pas à te voir si promptement à Paris, dit celui que le voyageur avait nommé Xavier. Dans ta dernière lettre, tu me laissais penser que tu allais entrer comme clerc chez un notaire.

— Pouah ! Je me suis cru vraiment menacé de ce malheur. Ne sachant trop de quel bois faire fièche, je m'étais livré à de profonds calculs. Je m'étais dit : Dans une petite ville, une étude de notaire vaut toujours bien une centaine de mille francs. Celle de M. Malvarais... Tu connais M. Malvarais ?

Xavier inclina la tête affirmativement. Alphonse continua :

— Celle de M. Malvarais me semblait à peu près de cette importance. De plus, il est riche, le bonhomme ; il possède, depuis la mort d'un sien parent, huit ou dix mille francs de rente au moins. Sa fille unique n'a que dix-sept ans ; elle ne se mariera pas avant un ou deux ans. Donc, me disais-je, en entrant maintenant comme clerc chez M. Malvarais, j'ai le temps de me faire connaître à

fond par le bonhomme. Pendant ces mêmes années, de patience, je danse à tous les bals avec M^{lle} Malvarais, je me montre empressé envers Madame, je me treuve sur le chemin de la grand'mère quand elle s'en va, appuyée sur le bras de quelque vieille Jeanneton, et je sollicite parfois l'honneur de remplacer cette dernière. Je...

— C'est assez, dit Xavier en riant. Résumons. Clerc, vasseur, courtisan, tous ces titres viennent un jour se fondre dans celui de fiancé.

— Admirablement défini. Je me marie. Ma femme reçoit comme dot l'étude paternelle. Au bout de quelques mois, je vends ladite étude...

— Oh ! c'est bien peu respectueux, cela.

— Eh que diable, mon cher, quand Jacob eut obtenu la main de Rachel, il ne se crut pas obligé de rester à garder les moutons.

Xavier riait de plus en plus.

— Exposons les choses avec ordre, reprit Alphonse enchanter de voir son interlocuteur mis en si belle humeur. Quand j'ai réalisé les cent mille francs de valeur, j'achète à la campagne une jolie maison, près d'une belle chasse, et je suis un homme heureux. L'hiver je chasse, l'été je pêche, j'ai un fermier, je fais bâtir, débâtir...

— Ah ! il est sublime ! s'écria Xavier en se renversant sur le dossier de son fauteuil. Il se voit déjà châtelain ! quelle imagination ! Mais, mon cher ami, si joliment construit que soit ton roman,

M. Labuze sur les modifications à la loi de recrutement; celui de M. Bardoux sur le rétablissement du scrutin de liste.

Le projet de M. Farre, sur lequel nous aurons à revenir, sera évidemment modifié par la Chambre, qui trouve que ce ministre, cependant si docile, n'a pas été assez loin dans la saine de la hiérarchie militaire. Elle voudrait notamment qu'on supprimât l'École de Saint-Cyr et l'École polytechnique en tant qu'Écoles militaires. Il se peut que le général Farre remodifie son projet en ce sens, mais il est douteux qu'il soit accepté par le Sénat, qui compte encore bon nombre d'officiers généraux soucieux des intérêts de l'armée.

Le projet du citoyen Labuze obtiendra tous les suffrages de la majorité. Il peut nuire au recrutement du clergé, cela suffit, et nous craignons fort que le Sénat n'en enlève pas une virgule.

Quant à la proposition Bardoux, il n'y a aucune prévision à faire. Les opinions sont trop partagées. Les uns font un calcul suivant lequel cette proposition ne pourrait être soumise au vote définitif qu'à la fin de l'année. Voici leur raisonnement: En admettant que cette proposition soit discutée dans les premiers jours de février et que la prise en considération soit votée, la commission de 22 membres qui sera chargée de l'examiner ne sera nommée qu'à la fin de février. La commission ayant à examiner de nombreux amendements, ne terminera pas son travail avant le mois d'avril ou de mai. Dans ce cas, le Sénat ne pourra voter la loi que vers le mois de juillet et elle reviendra à la Chambre au moment de la séparation.

D'autres, qui pensent au contraire que la Chambre ne vivra pas au-delà du mois d'avril, fixent à la moitié de ce mois le vote définitif. Quoi qu'il en soit, la lutte s'engagera au courant de février sur la prise en considération, et le vote, en ce point, pourra nous fournir quelques indices sur le sort réservé à la proposition. Indices bien incertains, il est vrai, car on ne peut pas précisément compter sur l'esprit de suite de cette Chambre toujours soumise aux pressions gambettistes et aux coups de « bureaux de tabac » de dernière heure.

La questure a fait distribuer l'état des projets et propositions de loi soumis à l'examen de la Chambre.

De l'examen de ce document, il résulte qu'il y a :

57 projets et propositions à l'état de rapport sur le fond ;

45 propositions à l'état de rapport sommaire ;

62 propositions ou projets soumis à l'examen de la commission du budget ;

47 projets ou propositions à soumettre aux bureaux ;

60 projets soumis aux commissions d'initiative ;

6 projets soumis aux commissions d'intérêt local ;

Et 4 projets soumis aux commissions d'enquête.

explique-moi par quel détour étrange tu passes dans Paris pour te rendre à l'étude de M. Malvarais.

Alphonse se leva, se croisa les bras et, regardant Xavier d'un air radieux :

— C'est là mon triomphe ! s'écria-t-il. Tu n'y es plus, mon bon. Je t'expose mes idées au sujet du père Malvarais comme on fait d'une défroque que l'on va échanger contre un vêtement de velours. Je laisse aux Baugeois M. Malvarais, son étude, sa fille, tout le reste...

— Et tu prends en place ?

— Une jeune fille ravissante, une dot de sept cent mille francs, une propriété toute meublée dans le centre de la Touraine.

— Ah ! ciel ! mais c'est un rêve ! Parles-tu sérieusement ?

— Très-sérieusement.

— C'est incroyable.

— Et pourquoi ? reprit Alphonse. Tu es donc bien étourdi de me voir faire un mariage avantageux ?

— Non, non, j'en suis très-heureux, au contraire. Seulement, dans ce monde, les choses ne s'arrangent pas toujours si facilement.

— Eh bien ! je serai une exception à la règle.

Enfin, pour te narrer mon aventure, voici comment le tour est arrivé. Tu sais que ma mère avait une sœur aînée, mariée à un général autrichien, le baron de Grégnaff ?

La question du gouvernement d'Algérie a donné l'idée de chercher quels sont les candidats les plus aptes à remplir ces hautes fonctions. Le *Gaulois* propose de nommer le général de Galliffet :

« Pourquoi ne ferait-on pas de M. de Galliffet un gouverneur général de l'Algérie et le chef de cette partie de l'armée française dont l'avant-garde touche à la frontière tunisienne ? »

« Avec M. de Galliffet à Alger, nous dormirions tranquilles. Avec M. Albert Grévy, nous faisons de mauvais rêves, et nous nous prenons à adresser au ciel des vœux pour la prolongation indéfinie des jours du bey de Tunis, Son Altesse Mohammed-Es-Sadok. »

« Pourquoi ne ferait-on pas de M. Albert Grévy un président du Sénat, puisqu'il faut en faire absolument quelque chose ? »

« Il serait infiniment plus apte à dire des choses désagréables à M. de Gavardie qu'à rassembler des troupes et des convois dans la province de Constantine. »

« Voyons, monsieur Jules Grévy, un bon mouvement. Sacrifiez Albert ; nommez Galliffet. »

Le gouvernement hellénique refuse tout compromis. L'Autriche prend toutes les mesures pour profiter du conflit et s'emparer de Salonique. M. Gladstone a reçu la semaine dernière deux agents bulgares arrivés à Londres. Il leur a déclaré qu'il ne ferait jamais rien sans la participation de l'Europe et il s'est exprimé en termes très-vifs contre M. Barthélemy Saint-Hilaire et contre cette « malheureuse circulaire » qui n'a fait qu'empirer la situation.

Jeudi soir, au banquet de Tivoli-Vaux-Hall, M. Gambetta a frappé ses amis par son attitude découragée. Lui qui, d'ordinaire, sait trouver un mot aimable pour tout le monde, même dans les circonstances difficiles, il s'est montré maussade et cassant.

Le lendemain matin, s'entretenant avec ses intimes, il aurait même fait allusion à sa démission. Ce qui l'a narré le plus, dans son élection à la présidence, c'est qu'il a acquis la preuve que certains de ses coreligionnaires, abusant du vote au scrutin secret, ont voté, les uns à bulletin blanc, les autres contre lui, tandis que certains membres du centre gauche et de la droite, tenant leurs promesses, lui ont donné leur voix.

M. Challemel-Lacour a insisté auprès de M. Gambetta pour qu'il lui soit permis de changer de poste. Il se trouve très-isolé à Londres, et, depuis l'incident Montebello, sa situation diplomatique n'est plus tenable.

Opinion de la *Presse* sur les nouveaux décorés :

« Jamais, à aucune époque, sous aucun gouvernement, les gens de police n'ont vu pleuvoir sur eux les récompenses, les éloges, les gratifications et les honneurs en telle abondance. »

« Dans la liste des promotions qui viennent d'être faites par M. Constans, il ne figure pas moins de treize commissaires de police ou employés de la sûreté générale. En revanche, pas un seul magistrat municipal, pas un membre de Bureau de bienfaisance ou de commission d'hospice. Tout a été réservé aux exécuteurs des décrets. Rompant même avec toutes les traditions, M. Clément a été nommé officier de la Légion-d'Honneur. »

« Il faut le dire avec tristesse et sans insister davantage, M. le ministre de l'intérieur n'a évidemment pas le sentiment des nuances, et incontestablement il considère la décoration comme un hochet sans valeur qu'il faut achever de déconsidérer en le plaçant sur la poitrine de tout le monde. »

« Pour lui, c'est un sucre d'orge que l'on donne aux amis, aux serviteurs zélés, alors même qu'ils n'auraient aucune valeur. »

« C'est ainsi que plusieurs préfets sont nommés officiers ou chevaliers sans qu'on sache trop pourquoi. On a trouvé la rubrique des « titres exceptionnels » qui sauve tout pour les simples, mais qui est une plaisanterie pour les initiés. »

Le général de Galliffet a été reçu la semaine dernière par M. le Président de la République, avec lequel il s'est entretenu et a déjeuné. On sait qu'il est question de lui pour remplacer M. Frère dans le gouvernement de l'Algérie.

Est-ce que la lune de miel de M. Jules Ferry et de l'Université tirerait déjà sur sa fin ? Un journal qui reflète fidèlement la pensée de M. le ministre de l'instruction publique et de son entourage immédiat vient de publier un article fort menaçant pour le corps enseignant.

Il paraît, dit le *Pays*, malgré les assurances contraires que donnait ces jours-ci M. Jules Ferry lui-même en prenant congé du conseil supérieur, que la grande réforme, si bruyamment annoncée, n'a produit jusqu'ici que d'assez pauvres résultats, et il paraît aussi, ce qui est plus fâcheux, qu'au lieu de reconnaître tout franchement que le nouveau plan d'études est inapplicable, on compte s'en prendre aux maîtres qui sont chargés de l'appliquer.

Aussitôt que l'impératrice Eugénie sera définitivement installée dans sa nouvelle résidence à Farnborough-Hill, elle fera paraître un volume entièrement écrit de sa main pendant sa retraite à Chislehurst, et qui aura pour titre : *Histoire de la vie et de la mort du Prince impérial, d'après des documents encore inédits*. Peu après, l'impératrice fera également publier un ouvrage particulier : *Les Notes de Napoléon III*. Cette dernière publication aura un caractère historique tout spécial, en ce sens qu'elle apportera des révélations inattendues sur certains hommes politiques du jour qui ne sont pas suffisamment connus. Un ancien ministre de l'Empire, qui

possédait la confiance du souverain, a aidé l'impératrice dans la réunion de toutes les notes que l'empereur aimait à écrire lui-même chaque jour, pendant le cours de son règne, et qui, en 1870, formaient plusieurs volumineux dossiers qui n'étaient pas heureusement aux Tuileries lors de l'invasion des gens du 4 Septembre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 janvier.

Les Consolidés anglais sont venus sans changement ; mais les marchés allemands sont faibles et d'un autre côté on parle de complications en Orient. La tenue du marché est donc plus qu'incertaine. Notre 5 0/0 est à 120.10, après 120.25. Il n'y a pas de changement sur nos deux 3 0/0.

L'action de la Banque de France se maintient à 3,780. On cote 1,140 après 1,147.50 sur la Banque de Paris. Le Comptoir d'escompte est à 1,045 et le Crédit lyonnais à 1,077.50 et 1,070, après 1,080.

La Société générale française de Crédit est l'objet d'excellents achats aux environs de 700. Ce titre qui se capitalise encore à 10 0/0 s'est classé peu à peu dans les portefeuilles de la clientèle de l'institution. La Société de dépôts et de comptes courants est à peu près immobile à 707.50 et 710. La Société financière est à 532.50. La Société nouvelle donne lieu à des négociations suivies. Les actionnaires se montrent très-croyants dans l'avenir de la Société qui a déjà réalisé d'intéressants bénéfices dès 1880. La Banque nationale est très-faible. Il est difficile de trouver une contre-partie d'acheteurs.

L'action du Crédit foncier est à 1,467.50. On a coté au début de la séance 1,475. On peut considérer que le cours de 1,500 est en perspective, il ne tardera pas à être atteint. Les obligations 4 0/0 à échéance de 5 ans sont très-recherchées. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 635. L'obligation de la Dette unifiée d'Égypte se maintient à 355. L'Italien, 87.22 1/2 ; Florin d'Autriche, 76 ; Nord, 1,710. Orléans, 1,310.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les journaux de Paris nous annoncent que, samedi, M. le Maire de Saumur a eu une entrevue avec le ministre de la guerre pour lui donner des renseignements sur l'incident des officiers de Saumur.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a eu également une entrevue avec le ministre de la guerre pour examiner l'affaire et prononcer sur le cas du colonel des Roys, commandant de l'École, « lequel sera probablement remplacé et mis en disponibilité. »

A cette occasion, le *Mot d'Ordre* publie un récit fantaisiste de cet incident dont tous les détails sont faux, complètement faux. Nous maintenons comme étant de la plus parfaite exactitude ce que nous avons dit dans notre numéro du 23 décembre dernier.

Le *Mot d'Ordre* espère que le ministre de la guerre « INFLIGERA UNE PUNITION EXEMPLAIRE A CE COLONEL LÉGITIMISTE » (le colonel des Roys).

Nous ne voyons pas quel rapport il peut y avoir entre la légitimité et l'incident de Saumur. La politique n'y a point figuré.

Un commissaire de police, au théâtre, réprimande trop vertement un civil ; des officiers sont témoins et prennent fait et cause pour ce civil. A leur tour ils sont malmenés, et l'un d'eux, contre toute raison, toute convenance, est retenu au poste. Ses camarades protestent et demandent une réparation que l'autorité civile ne se prête pas à faire rendre. MM. les officiers, froissés de ce manque d'égards, refusent de paraître en public et dans les rues. Par contre, le commerce en souffre. Jusqu'ici, nous ne voyons pas que la politique joue le moindre rôle.

Et quel est ce qualificatif de « LÉGITIMISTE » que décoche le correspondant du *Mot d'Ordre* ? Ne sait-il pas que le colonel des Roys a été appelé à Saumur pour remplacer le général L'Hôte, que l'on trouvait aussi entaché de légitimisme ? Pour le renvoyer, on n'avait rien encore à lui reprocher. Les hommes au pouvoir ne savent donc pas juger leurs fonctionnaires, puisqu'ils lui auraient donné pour successeur un officier supérieur qui pécherait de la même façon ? Pour nous, ce n'est qu'un système de dénonciation, la politique n'ayant point été en jeu.

Le *Télégraphe* et le *Siècle* s'occupent aussi longuement de l'entrevue du Maire de Saumur avec MM. Farre et Constans.

Température. — Continuation du froid. — Ce matin, à six heures, 6 degrés au-dessous de zéro ; à midi, 4 degrés. — Vent nord-est. Brouillard pendant la matinée ; une épaisse couche de givre recouvre les arbres. Temps clair dans l'après-midi.

propos du luxe de sa femme.

— Aussi, depuis qu'elle est veuve, elle fait danser les écus de son douaire, reprit le nerveux apologiste d'une tante si bien inspirée. Mais le vieux ladre ne lui a pas laissé grand-chose. Cependant elle a de quoi voyager...

— Allons au fait de ce qui te regarde, interrompit Xavier, qui venait de jeter un coup d'œil sur sa montre. Je n'ai plus que cinq minutes à te donner.

(A suivre.)

Entendu à une réunion d'intransigeants : L'orateur. — Citoyens, nous inaugurons une ère nouvelle ! Les assistants. — Non ! non ! pas d'ère nouvelle ! La *Marseillaise* !!!

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 24 janvier 1881.

1^{re} REPRÉSENTATION DE

PAUL ET VIRGINIE

Opéra en 3 actes et 6 tableaux, poème de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé.

L'Officiel a publié ces jours derniers le décret suivant, qui intéresse les candidats au baccalauréat ès-lettres :

« Les candidats qui, outre l'allemand ou l'anglais, voudront être examinés sur une autre langue vivante, y sont autorisés, tant aux épreuves écrites qu'aux épreuves orales. »

Le jury prendra la moyenne des points obtenus dans les deux langues si la note du candidat s'en trouve élevée.

Les seules langues vivantes admises au baccalauréat sont : l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol.

L'arabe est, en outre, admis pour l'académie d'Alger.

La première session de l'examen pour les deux brevets de capacité est fixée au 7 mars dans toute la France.

Un duel au pistolet vient d'avoir lieu, à la frontière belge, entre M. Léon Barrabant, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), et M. le baron G. de Sède, rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais*, journal bonapartiste.

Cette rencontre est la suite d'une polémique très-violente soulevée par le journal bonapartiste.

Une balle a été échangée sans résultat entre les deux adversaires, et les témoins ayant déclaré l'honneur satisfait, un procès-verbal a été dressé.

A Gennes, M. Bourdais, conseiller d'arrondissement républicain, qui avait échoué le 9 janvier aux élections municipales, a également échoué le 16 janvier, au deuxième tour. Son concurrent a été élu à 32 voix de majorité sur 300 et quelques votants.

Le conseil municipal de Gennes est donc tout entier conservateur.

Aux Rairies, majorité conservatrice.

Comme tous les ans, le triste anniversaire du 24 janvier a été célébré, dans un grand nombre de villes, par des messes expiatoires auxquelles ont assisté nombre de personnes.

A Angers, des messes ont été dites dans les différentes églises de la ville.

Le *Patriote* nous apprend notamment que vendredi, « à Saint-Joseph, a eu lieu la messe traditionnelle des légitimistes, en commémoration de la mort de Louis XVI. »

Aucun incident notable n'est à signaler. L'église était suffisamment pleine.

Des messes ont été dites également le 24 janvier à Tours, Poitiers, Nantes, Niort, etc.

Du reste, tous les journaux nous apportent les plus consolants détails sur la célébration de ce triste anniversaire. Les messes commémoratives ont réuni des foules considérables et recueillies. « Ce pieux hommage, dit l'*Union*, rendu, à la mémoire du Roi-Martyr, sur tous les points du territoire, dans presque toutes nos cathédrales et aussi dans nos plus modestes églises de village, atteste la Foi monarchique de la France et ses aspirations à renouer la chaîne des traditions rompue par la Révolution. »

Tours.

Vendredi, un triste événement s'est passé dans un bois voisin de Tours, et faisant partie de la commune de la Ville-aux-Dames.

Dans l'après-midi, des paysans ayant entendu deux coups de feu, parlant du bois, se dirigèrent aussitôt de ce côté. Ils trouvèrent, étendu à terre, un homme qui venait de se donner la mort en se tirant deux coups de revolver : un dans le côté droit et un autre dans la tête.

L'identité du malheureux qui s'était suicidé fut bientôt établie. C'était le chef armurier du 32^e de ligne, M. Noailles.

On ignore les motifs qui l'ont déterminé à mettre fin à ses jours.

Il était âgé de 45 ans et comptait 22 ans de services. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Tribunaux.

UNE PLAISANTERIE ÉLECTORALE.

Le tribunal correctionnel de Loudéac (Côtes-du-Nord) vient de juger cinq individus poursuivis pour un délit assez rare. Le dimanche 9 janvier, ils ont enlevé l'urne électorale de la commune de Caurel, pour se venger, paraît-il, de ce que les membres du bureau électoral refusaient de les laisser voter; ils n'étaient pas inscrits sur la liste.

Ils prirent la boîte et l'emportèrent à Mur. Le maire de cette commune s'empara de la boîte contenant déjà un certain nombre de bulletins, apposa les scellés et la renvoya à son collègue de Caurel, bien en peine.

Le scrutin a été annulé. Les facétieux carriers, qui traitent avec tant de sans-façon le suffrage universel, ont été arrêtés, et lundi 17 ils ont comparu devant le tribunal correctionnel de Loudéac qui les a condamnés : le premier à trois mois de prison, le second à deux mois, et les trois autres à quinze jours.

Faits divers.

On assure que pendant la tempête de neige, à Londres, 49 personnes se sont égarées et ont été trouvées mortes de froid.

Samedi, on a enterré à Lannion (Côtes-du-Nord), un modeste chapelier, portant le beau nom de L'Empoignant de Chavigny.

C'était un descendant d'une illustre famille ruinée par la Révolution.

M^{me} Arnould-Plessy, la regrettée sociétaire de la Comédie-Française, vient d'être victime d'un accident déplorable.

En voulant éviter un haquet chargé de neige, l'éminente artiste s'est brusquement jetée de côté sans apercevoir une voiture venant en sens inverse, qui l'a heurtée si malencontreusement qu'elle est tombée et s'est blessée à l'épaule.

On s'est aussitôt empressé auprès d'elle et on l'a reconduite chez elle. Malgré un peu de fièvre causée par l'émotion, l'état de M^{me} Arnould-Plessy n'inspire pas d'inquiétudes graves.

On lit dans le *Courrier du Centre* :

« Le *Figaro* raconte un fait que nous connaissons déjà depuis quelques jours, mais dont nous avions été prié de ne pas parler. M. le sénateur Teisserenc de Bort a, en effet, été victime, à Limoges, dans la chambre de l'hôtel où il était descendu, d'un vol de deux cent cinquante mille francs. Cette somme consistait heureusement en valeurs nominatives dont le malfaiteur ne peut se servir. »

Un prêtre apostat, le sieur Vion, ex-curé de Saint-Martin-d'Abbat, qui, à la Révolution de 1830, avait jeté le froc aux orties, et avait été nommé capitaine de la garde nationale de Châteaufort-sur-Loire (Loiret), vient de mourir à Genève, où il s'était retiré depuis huit mois chez un pasteur de l'Eglise réformée.

Son corps a été ramené jeudi à Orléans et de là à Bouzy, où il avait fait préparer son monument funèbre.

L'ex-curé Vion a institué le pasteur, son hôte, légataire universel. La propriété de Bouzy est évaluée à environ 450,000 fr.

A. LAN et C^e

BANQUIERS,

48, rue Beaurepaire, à Saumur.

Nous adressons la lettre suivante à tous ceux de nos clients qui nous ont chargé de leurs souscriptions aux actions Canal de Panama :

La Compagnie du Canal de Suez, qui a fait l'émission du Canal de Panama, a adressé indistinctement à tous les souscripteurs d'actions de cette Société une circulaire par laquelle elle les invite à se libérer du second versement de 100 fr. par actions.

C'est à tort que cette circulaire a été adressée à tous les actionnaires; elle ne devait être envoyée qu'à ceux des souscripteurs qui n'ont pas encore effectué le second versement.

Vous n'êtes pas dans ce cas; car nous avons exécuté pour votre compte les deux versements exigibles, dans les délais voulus, et un récépissé de versement nous a été délivré par la Compagnie.

En conséquence, si la circulaire dont nous vous parlons vous a été adressée, vous voudrez bien la tenir pour nulle et non avenue.

A la dernière heure, nous apprenons que la lettre suivante est adressée à tous les souscripteurs dont le deuxième versement était effectué et auxquels, par erreur, réclamation avait été faite :

« Paris, 20 janvier 1884.

» Monsieur,

» Je regrette vivement que la circulaire

» du 13 janvier vous ait été adressée par erreur. Vous voudrez bien comprendre que le classement de plus de cent mille souscripteurs n'a pu se faire sans qu'il se soit glissé quelques inexactitudes. Je vous prie d'agréer, avec mes excuses, les assurances de ma considération la plus distinguée.

» FERDINAND DE LESSEPS. »

LE METIER A DENTELLE. — La nouvelle de l'invention d'un métier à fabriquer la vraie dentelle se confirme.

Ce même métier peut fabriquer toutes les dentelles qui, jusqu'aujourd'hui, ne pouvaient être faites qu'au fuseau à la main, telles que les Valenciennes, maille ronde ou maille carrée, Malines, Blondes, Guipures, Chantilly (dentelle noire), etc., etc.

Ce métier peut reproduire tous les genres, même les plus antiques, aujourd'hui si recherchés, et pour lesquels il serait presque impossible de former des ouvrières.

Déjà, en 1854, M. F. Aubry, rapporteur du jury des dentelles à l'exposition de Londres, avait pressenti l'invention d'un pareil métier; voici ce qu'il disait à ce sujet :

« Certes, il reste encore beaucoup à faire pour que les dentelles à la Jacquard de Calais, Cambrai, Lyon et Lille parviennent à atteindre le fini et le type de la dentelle aux fuseaux. Mais qui peut prévoir où les perfectionnements s'arrêteront? Qui sait si le métier à tulle ne sera pas un jour, en quelque sorte, un vrai coussin de dentellière et les bobines de véritables fuseaux manœuvres par des mains mécaniques! »

Ses prévisions sont aujourd'hui réalisées, au grand profit de la science, de l'industrie et de la toilette des dames, ce qui n'enchantera probablement pas les maris!

M. LACROIX prévient MM. les amateurs de patinage qu'il tient à leur disposition un magnifique CHAMP DE GLACE réservé, situé près du Tir aux pigeons, levée d'enceinte.

Prix d'entrée: 4 fr. 50 par personne.

Aux Mères de famille.

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Saïsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés 10, 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, Pharm. rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int. Nombres attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

P. GODET, propriétaire-gérant.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(Suite et fin.)

En ce moment, un bruit se fit au fond de l'atelier et des pas d'homme se dirigèrent vers l'artiste, sans qu'on eût entendu ouvrir la porte. Richard, en voyant M. Naudet, craignait que sa conversation n'eût été entendue, mais la physionomie souriante du vieux magistrat le rassura.

Après avoir examiné les tableaux et les esquisses de l'artiste auquel il adressa des éloges bien sentis, il fit un signe d'intelligence à M^{me} Bréhier.

« Je viens vous rappeler votre promesse, chère madame, et vous emmener avec votre fils dîner chez moi, à Passy; ma voiture vous attend à la porte. »

« C'est vrai, dit M^{me} Bréhier, je l'avais oublié, hâte-toi de t'habiller, Richard. »

Le jeune homme allait sortir, M. Naudet l'arrêta.

« A propos, mon ami, vous savez que l'autre jour, dans l'élan de votre reconnaissance, vous m'avez dit que vous n'aviez rien à me refuser; eh bien, ce portrait de ma nièce me plaît fort, je me l'adjuge. »

Le refus était impossible, Richard ne fit pas d'objections.

Une heure après, tous les trois arrivaient à la maison de Passy; le vieux magistrat, après les y avoir introduits, leur proposa un tour de jardin. Au détour d'une allée, ils se trouvèrent en présence de M. Albanet et de Valentine, entourée de branches d'acacia, dont les feuilles formaient à sa tête un cadre charmant.

M. Naudet jouissait de l'embarras des deux jeunes gens.

— Valentine, dit-il, il paraît que tu es si importante qu'il n'ose t'adresser une demande, que je me suis chargé de te transmettre en son nom.

La jeune fille restait immobile, rouge et souriante.

— Il prétend, reprit le vieux magistrat, que l'espérance de l'épouser est trop ambitieuse pour lui. Elle regarda son père, dont le sourire l'encourageait.

— Monsieur Richard se trompe, dit-elle d'une voix mal assurée; quand j'ai involontairement assisté aux confidences qu'il faisait à sa mère, sur la falaise de Sainte-Adresse, j'ai conçu une grande estime pour lui... et depuis j'ai été bien aise d'apprendre qu'il avait de l'affection pour moi.

— A la bonne heure, dit gaiement M. Naudet, voilà une périphrase assez bien réussie pour une personne qui n'a pas l'habitude de l'hypocrisie.

Albanet, tu peux maintenant être rassuré sur l'avenir de la fille: son bonheur est aux mains d'un honnête homme.

Richard ne savait s'il devait en croire ses oreilles, et dans l'ivresse de sa joie prononçait des paroles d'une gaucherie charmante. La gaieté rayonnait sur tous les fronts, mais seul le vieux magistrat restait maître de lui-même et railait affectueusement l'émotion de ses commensaux.

On prit le chemin de la salle à manger; en entrant, Valentine aperçut son portrait appendu à la muraille.

— Oh! le flatteur! dit-elle à son fiancé.

— Ma nièce, dit l'amphytrion, il y a eu lui l'étoffe d'un grand artiste; rappelle-toi que s'il s'arrête en chemin, c'est à toi qu'on s'en prendra.

— J'espère bien, répondit-elle, ne mériter ni ce reproche ni d'autres.

— A propos, reprit M. Naudet, en tirant un journal de sa poche, j'oubliais de vous faire part de nouvelles qui vous intéressent; voici ce que je trouve parmi les événements du jour :

« L'affaire de l'Américain Materson, que l'on a récemment arrêté au Havre, se poursuit activement; il paraît que les charges les plus graves pèsent sur ce personnage; il comparaitra en justice en compagnie d'un certain Bocardet qui, de complicité avec lui, avait tenté de dépouiller de son héritage un jeune peintre de talent, M. R. B... »

Puis, ayant retourné le journal, il ajouta :

« Un nouveau malheur vient de frapper la Compagnie transatlantique. Le magnifique paquebot qui a pris la mer, il y a quinze jours, n'existe plus. La traversée s'était d'abord accomplie dans les meilleures conditions. Mais, au moment où l'on se croyait à la veille d'atteindre le but, une épouvantable tempête l'a assailli et poussé sur les bas-fonds qui avoisinent le banc de Terre-Neuve. Tous les efforts de l'équipage ont été impuissants à conjurer le désastre; une brèche pratiquée dans la cale a ouvert passage à l'eau qui a bientôt rempli le bâtiment. Les feux se sont éteints. Cela se passait pendant la nuit, au milieu d'une confusion et d'une panique que nous n'essaierons pas de retracer. Le lendemain, quelques épaves surnageaient; c'était tout ce qui restait de ce beau navire. On dit que quelques passagers ont pu se sauver, mais le nombre en est bien petit à côté de ceux qui ont succombé. »

« C'était à la mort que tu allais, dit M^{me} Bréhier à son fils, quand tu voulais partir. »

Lui se tourna vers la jeune fille et lui dit :

— C'est vous, Valentine qui m'avez sauvé la vie.

— Et maintenant, je m'engage de vous la faire aimer, répondit-elle.

Sur ce mot, on se mit à table.

Louis COLLAS.

FIN.

Etudes de M^o V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur.
Et de M^o BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

SUR LICITATION,
EN SIX LOTS,

DIVERS IMMEUBLES

Sis communes de Gennes et de Denezé,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Lutin-Lepay, et de la succession de la femme.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt février mil huit cent quatre-vingt-un, à deux heures de l'après-midi, par le ministère de M^o BOURDAIS, notaire à Gennes, en la maison d'école de Milly.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M. Pierre Lutin, cultivateur, demeurant à Milly, commune de Gennes ; 2^o M^o Marie Lutin, sans profession, demeurant même lieu et même commune ;

Ayant M^o Le Ray pour avoué ;

Contre : M. Isidore Lepay, agissant au nom et comme tuteur datif du sieur Louis Lutin, autrefois journaliste, demeurant commune de Lourdes-Rochemoisier, époux de Perrine Bazile, en état d'interdiction légale, en vertu d'un arrêt de la cour d'assises d'Angers, du quatre août mil huit cent quatre-vingt, fonctions auxquelles il a été nommé suivant avis de parents pris devant M. le juge de paix de Doué, le vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt ; ledit sieur Isidore Lepay, demeurant à Milly, commune de Gennes ;

Ayant M^o Beaurepaire pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Toussaint Lepay, cultivateur à Alligny, commune de Grézillé, subrogé-tuteur du sieur Louis Lutin ;

Il sera, aux lieu, jour et heure sus-indiqués, par le ministère de M^o Bourdais, notaire à Gennes, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

DESIGNATION.

Commune de Gennes.
1^o LOT.

Un logement en caves, situé à Milly, commune de Gennes, comprenant une cave à cheminée, autre cave à côté, petite cour devant et terrain au-dessus des caves ; le tout porté au plan cadastral sous les numéros 824, 825 et 826, section D, pour une contenance de onze ares cinquante centiares, joignant au nord Guichoux, au levant Deschamps et Tatigné, au midi et au couchant un chemin.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 fr.

2^o LOT.

Soixante-douze ares environ de terre et vigne, situés aux Ajomes ou le Harde, commune de Gennes, joignant d'un côté Goussé, d'autre côté représentés Godin, d'un bout M. Persac, d'autre bout un chemin.

Mise à prix, sept cents francs, ci. 700 »

3^o LOT.

Six ares environ de vigne, situés au canton du Moulin ou le Harde, joignant d'un côté Groust, d'autre côté Beaumont, d'un bout Groust, d'autre bout un sentier.

Mise à prix, quatre-vingts francs ; ci. 80 »

4^o LOT.

Sept ares environ de terre, situés aux Fontaines, commune de Gennes, joignant d'un côté Lepay, d'autre côté Beaumont, d'un bout Chazal, d'autre bout Lioton.

Mise à prix, cinquante francs et une rente foncière de quatorze litres cinquante centilitres de blé froment, ci. 50 »

Report... 1,130 »
5^o LOT.

Six ares soixante centiares de terre, aux Encloses ou le Boisjoliot, commune de Gennes, joignant d'un côté et d'un bout Bin, d'autre côté Deschamps et d'autre bout la route de Louerre.

Mise à prix, cinquante francs et une rente foncière de quatorze litres cinquante centilitres de blé froment, ci. 50 »

Commune de Denezé.
6^o LOT.

Vingt-six ares quarante centiares de terre, situés à la Davielle, commune de Denezé, joignant d'un côté Lepay, d'autre côté Florent Huet, d'un bout Courant, d'autre bout M. Voisin.

Mise à prix cent francs et une rente foncière de vingt-huit litres de blé froment, ci. 100 »

Total des mises à prix : douze cent quatre-vingts francs, ci. 1,280 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^o LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente ;

2^o A M^o BEAUREPAIRE, rue Cendrière, avoué co-licitant ;

3^o A M^o BOURDAIS, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-un, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(10) Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTMENT, MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER

PRÉSENTMENT, EN totalité ou par parties, UNE MAISON

Près la gare d'Orléans, Composée de six pièces au rez-de-chaussée ; au premier étage, quatre pièces ; trois greniers, deux cours, puits et servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHARIOT SUSPENDU Une Américaine et un Dogkart.
S'adresser au bureau du journal.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.
S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^o CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^o BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

VINS On demande représentants avec références pour clientèle bourgeoise. — S'adresser à M. A. AUDIMENT, propriétaire à ROUJAN (Hérault). (46)

ON DEMANDE DE SUITE un domestique. De bonnes références seront exigées.
S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Fères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.
Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.
Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

GRAINE DE LIN TARIN

Préparation nouvelle pour combattre avec succès les Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du foie et de la vessie.
Exiger les boîtes en fer-blanc avec une CUILLERÉE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE.
Marque de fabrique.
Prix de la Boîte : 1 fr. 80 c.

Salsepareille alcaline simple,

dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse,

dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.
Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

INHALATEUR-CIGARE B^{te} S. G. D. G.
DE MAGNES-LAHENS
pour l'aspiration des vapeurs de **GOUDRON**
Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.
DÉTAIL dans les principales Pharmacies.
Très efficace contre les Oppressions, Enrouement, Catarrhe, Laryngites chroniques, etc. Excellent préservatif en temps d'épidémie. Utile aux fumeurs de tabac désireux de se corriger.
Indispensable aux Châtelains, Grateurs, Avocats.
On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière de Campêre.
PRIX DE L'ÉTUI RENEFERMANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES **1, 50**
GOUDRON MAGNES-LAHENS
POUDRE brevetée S. G. D. G.
Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson **IRRÉPROCHABLE** à 5 centimes le litre.
PRIX DE LA BOÎTE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOÎTE, 1,50
L'Inventeur **MAGNES-LAHENS** Pharmacia de 1^{re} classe **TOULOUSE** (H^o G^o)
envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.

A LOUER

PRÉSENTMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.
Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté ; six chambres au premier et au second ; grenier, cave et servitudes.
S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PNEUMONIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.
Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à TARARÉ, M. R. BARLÉRIER, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicière, rue d'Orléans. (443)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraisant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS : PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.
PARIS : 10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.

QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE Le volume broché, Paris, 3 fr. Département, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Duncange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement : LE DERNIER COSSAIRE

Par Charles DESLYS et Jules CAYVAIN.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY



Croix de la légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.
Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.
L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'étranger, prouve leur supériorité incontestable.
PRIX DE L'ÉTUI : 1^{fr} 50
VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINTÉ-MÈNEHOULD (Marne)
DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. 1^{fr} contre mandat-poste.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.

Troisième Edition. LETTRES

SUR LE BEAU EN LITTÉRATURE

Par M. l'abbé MÉRIT, Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.
En vente chez M. DÉZÉ.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur, Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.